



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 8 JUIN

N°2020-34

L'an deux mille vingt et le lundi huit juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 2/06/2020

Date d’Affichage : 2/06/2020

PRESENTS : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BOUCHERON, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

SECRÉTAIRE : Mme Florence GUILLEMOTO,

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Objet de la délibération : Vote des Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2020

Le rôle du Conseil Municipal est de fixer les taux d'imposition (de la part communale) qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction régionale des finances publiques. Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Au vu de la situation exceptionnelle vécue ces derniers mois, Monsieur le maire propose, en signe de solidarité avec la population de la commune de geler les taux d'imposition pour cette année.

TAXES	Rappel 2019 Bases d'Imposition Et des Taux	Proposition d'Augmentation des Taux pour 2020	Bases 2020 d'Imposition Et Taux Proposés	Produits Correspondants
Taxe d'Habitation	991 600 9,62 %	0	984 100	/
Foncier Bâti	684 300 12,99 %		699 900	90 917
Foncier Non Bâti	83 900 35,03 %		84 800	29 705

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents:

➤ **APPROUVE** le gel de l'augmentation de l'ensemble des taux pour l'année 2020 et le maintien comme suit :

9,62 % pour la Taxe d'Habitation,
12,99 % pour le Foncier Bâti,
35,03 % pour le Foncier Non Bâti.

➤ **AUTORISE** à inscrire un produit total prévisionnel de 212 900 €,

AR PREFECTURE

086-218601862-20200609-D2020_34_01-DE
Regu le 11/06/2020

➤ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour remplir l'État 1259 annexé à la présente pour application de la présente décision.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 9 juin 2020



Le Maire,

Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20200609-D2020_34_01-DE
Regu le 11/06/2020